



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2264

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2011-2012 - Attribution d'une subvention d'équipement - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011

Délibération n° 2011-2264

commission principale : urbanisme

objet : **Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2011-2012 - Attribution d'une subvention d'équipement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1997, Voies navigables de France (VNF) et la Communauté urbaine de Lyon collaborent à la valorisation des berges et des activités fluviales de l'agglomération au moyen d'une charte de partenariat qui a été renouvelée par délibération n° 2010-1256 du conseil de Communauté du 11 janvier 2010 pour une nouvelle période de 6 ans (2008-2013).

La charte de partenariat 2008-2013 rappelle les grands enjeux liés au fleuve et détaille les orientations et les actions à mettre en œuvre prioritairement :

- Orientations thématiques :

- . permettre à la population de poursuivre ses retrouvailles avec le Rhône et la Saône et encourager les nouveaux usages liés à l'eau,
- . intégrer la dimension fluviale dans la politique touristique de l'agglomération,
- . développer le transport fluvial de marchandises,
- . contribuer à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et à la culture du risque d'inondation.

- Orientations territoriales :

- . développer un grand projet pour la Saône (projet directeur Rives de Saône, Agenda 21 territorial et projet nature Val de Saône),
- . poursuivre le projet Lyon-Confluence et les Docks de Lyon,
- . valoriser les grands territoires Anneau Bleu et Vallée de la Chimie.

Ces orientations répondent parfaitement aux enjeux du développement durable et aux axes stratégiques du plan de mandat.

L'investissement global au titre de la charte de partenariat est de 4 500 000 € sur 6 ans (2008-2013), financés à hauteur de 3 600 000 € par VNF et 900 000 € par la Communauté urbaine de Lyon. L'engagement financier de la Communauté urbaine correspond à la partie "restauration de la façade fluviale" du programme, d'un montant total de 1 800 000 € cofinancé à 50 % par chacun des partenaires (tableau ci-après annexé).

La programmation prévisionnelle globale a été établie en concertation entre les deux partenaires et s'exécute au travers de programmations opérationnelles en fonction de l'avancement des opérations et des besoins recensés.

Pour la première période (2008-2010), la programmation cofinancée a porté sur la restauration des murs du quai et perrés du quai Pierre Scize et du quai Saint Vincent ainsi que la réhabilitation du portique sud

des Docks de Lyon-Confluence pour un coût total de 865 500 € avec une participation de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 447 500 € (tableau ci-après annexé).

La charte de partenariat prévoyait d'établir une deuxième convention de programmation pour la période 2011-2013. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées à la programmation 2013 au regard des ajustements opérationnels et/ou financiers possibles en fonction, notamment, des besoins du projet Rives de Saône, il est proposé, en accord avec VNF, d'établir une convention pour la programmation opérationnelle des exercices 2011 et 2012. Une dernière convention de programmation sera soumise à l'approbation du conseil de Communauté pour l'année 2013.

Comme prévu dans le programme prévisionnel de la charte, les actions cofinancées sur la période 2011-2012 porteront sur les travaux, sous maîtrise d'ouvrage VNF, concourant au projet Rives de Saône, pour un coût total de 634 500 € avec une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 302 500 €. Il s'agit des travaux de réhabilitation des perrés de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône et aux abords de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire ainsi que du diagnostic et chiffrage des travaux de reprise des perrés du quai Gillet et de restauration de l'estacade du port de l'Occident ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 302 500 € au profit de Voies navigables de France (VNF), maître d'ouvrage dans le cadre de la programmation opérationnelle 2011-2012 orientée sur les projets Rives de Saône,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et VNF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention pour la période 2011-2012.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention de programmation 2011-2012.

3° - **Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 1884 - aménagements fluviaux 2011-2012, pour un montant de 302 500 € en dépenses.

4° - **La dépense** d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et 2012 - compte 204 180 - fonction 831 selon l'échéancier suivant :

- 152 500 € pour 2011,
- 150 000 € pour 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.